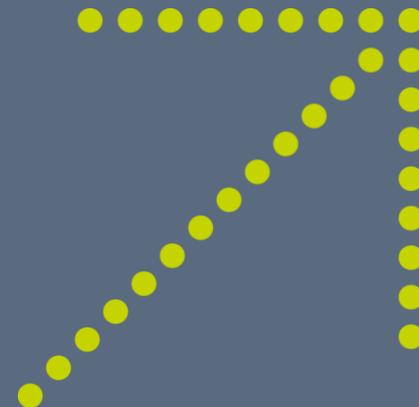




Administrateurs  
Judiciaires  
Associés



### INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 : NON CALCULABLE

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés sont tenues de calculer et publier chaque année leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Avec un effectif composé de près de 80 % de femmes, certaines catégories socioprofessionnelles et tranches d'âges sont sous-représentées chez FHB selon les règles applicables et, par ailleurs, aucun retour de congé maternité n'est intervenu sur l'année, ce qui neutralise 2 indicateurs sur 4 et ne permet pas d'obtenir l'index de l'égalité professionnelle au titre de l'année 2021.

Sur les 2 indicateurs qui ont pu être calculés :

Le 1<sup>er</sup> concerne l'écart des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes avec un résultat de 25 points sur 35 possibles.

Le 2<sup>ème</sup> concerne la répartition par sexe des 10 plus fortes rémunérations avec un résultat de 5 points sur 10 possibles, en pratique sur les 10 plus fortes rémunérations de l'année 2021, 7 ont concerné des femmes et 3 ont bénéficié à des hommes.

